

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le huit mars, à dix-huit heures et quatre minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Logrian-Florian au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 2 Mars 2023

Date d'affichage : le 2 Mars 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 44

Votants : 44 + 4 = 48

Votants par procuration : 4

Absents excusés : 6

Absents : 3

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, Mme MOURET Aube, MM. ROUDIL Joël, FURESTIER David, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, LAGARDE Jean-Louis, Mme SEGURA Delphine, MM. CAUVIN Bernard, JAHANT Guy, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philippe, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, CATHALA Serge, DREVON Nicolas, Mme MARTIN Catherine, MM. BARON Jérôme, WEITZ Bruno, BERTO Stéphan, FERRAULT Claude, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MEUNIER Hélène, M. MOH Cyril, Mme ROUX Florence, MM. TARQUINI Joseph, CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MOLINES Louis, Mme LAURENT Stéphanie, M. MONEL José

Procurations :

Mme BARBIER Mireille à M. CATHALA Serge

M. OLIVIERI Bruno à M. TARQUINI Joseph

M. VIALA Christian à M. CAUVIN Bernard

Mme MASOT Alexandra à M. MONEL José

Absents excusés: M. ZUCCONI Jean-Pierre, Mme AUBERT Martine, MM. FIORENZANO Johan, HERNANDEZ Frédéric, Mmes ROTTE Sandrine, BARON Réjane.

Absents : MM. BRESSET Cyrille, SIPEIRE Jacky, Mme TARNOWSKI Gabrielle.

Secrétaire de séance : M. Jacques DAUTHEVILLE

Début de séance : 18h04

Délibération n°013/2023 : Election d'un Président de séance

Fabien CRUVEILLER propose de désigner un Président de séance pour présenter les questions de l'ordre du jour.

Cyril MOH 1^{er} vice-président se présente.

Le Conseil communautaire ;

Vu les articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 du CGCT relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le Président de la Communauté de communes pour présider au vote du compte administratif de la collectivité,

Après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité

- de désigner Cyril MOH 1^{er} vice-président en qualité de rapporteur et de Président de séance pour le vote des différents comptes de l'exercice 2022.

BUDGET PRINCIPAL

Délibération n°014/2023 : Vote du compte de gestion 2022 du budget principal

Fabien CRUVEILLER indique que les opérations de l'exercice 2022 (période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022) admettent les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice égaux à ceux du compte administratif du Président qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	3 377 055.34 €	13 348 531.69 €
RECETTES	880 803.15 €	14 422 177.27 €
RESULTATS GLOBAUX	- 2 496 252.19 €	+ 1 073 645.58 €

Il ajoute que le Trésorier a transmis à la Communauté de communes, son compte de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait obligation.

Cyril MOH propose de passer au vote

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Elodie HERNANDEZ, Trésorière des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le compte de gestion du budget principal du Trésorier pour l'exercice 2022 dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte administratif du Président de la Communauté de communes qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	3 377 055.34 €	13 348 531.69 €
RECETTES	880 803.15 €	14 422 177.27 €
RESULTATS GLOBAUX	- 2 496 252.19 €	+ 1 073 645.58 €

Arrivées de Catherine MARTIN et Cyril SOULIER

Délibération n°015/2023 : Vote du compte administratif 2022 du budget principal

Cyril MOH expose à l'assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget 2022 de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	13 348 531.69 €
Recettes (b)	14 422 177.27 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	+ 1 073 645.58 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	+ 2 814 827.36 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	+ 3 888 472.94 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	3 377 055.34 €
Recettes (b)	880 803.15 €
Solde d'exécution (c=b-a)	- 2 496 252.19 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	+ 1 070 179.90 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	- 1 426 072.29€
Restes à réaliser 2022 Dépenses (f)	957 860.23 €
Restes à réaliser 2022 Recettes (g)	957 860.23 €
Solde Restes à réaliser 2022 (h=g-f)	0.00 €

Fabien CRUVEILLER quitte la séance. Cyril MOH propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Considérant que Monsieur Cyril MOH, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Cyril MOH pour le vote du compte administratif,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 06 avril 2022 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

Fabien CRUVEILLER Président, ne participe pas au vote

- le Compte Administratif 2022 du budget principal de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, comme suit :

• FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	13 348 531.69 €
Recettes (b)	14 422 177.27 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	+ 1 073 645.58 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	+ 2 814 827.36 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	+ 3 888 472.94 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	3 377 055.34 €
Recettes (b)	880 803.15 €
Solde d'exécution (c=b-a)	- 2 496 252.19 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	+ 1 070 179.90 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	- 1 426 072.29€
Restes à réaliser 2022 Dépenses (f)	957 860.23 €
Restes à réaliser 2022 Recettes (g)	957 860.23 €
Solde Restes à réaliser 2022 (h=g-f)	0.00 €

Fabien CRUVEILLER rejoint la séance.

Délibération n°016/2023 : Budget principal : Résultat d'exécution du budget 2022 et affectation du résultat 2023

Fabien CRUVEILLER donne lecture des résultats :

Résultats 2022	
Excédent de fonctionnement	+ 3 888 472.94 €
Déficit d'investissement	- 1 426 072.29 €
Solde global de clôture	+ 2 462 400.65 €

En tenant compte du besoin de financement de l'investissement, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

AFFECTATION 2023	
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 (recettes)	1 426 072.29 €
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002 (recettes)	2 462 400.65 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (dépenses)	1 426 072.29 €

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Après avoir approuvé le compte administratif 2022 du budget principal de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ARRETE à l'unanimité

- le résultat de l'exercice 2022 du budget principal du Piémont Cévenol comme suit :

Résultats 2022	
Excédent de fonctionnement	+ 3 888 472.94 €
Déficit d'investissement	- 1 426 072.29 €
Solde global de clôture	+ 2 462 400.65 €

DECIDE à l'unanimité

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2023 sur le budget principal du Piémont Cévenol :

AFFECTATION 2023	
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 (recettes)	1 426 072.29 €
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002 (recettes)	2 462 400.65 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (dépenses)	1 426 072.29 €

BUDGET OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Délibération n°017/2023 : Vote du compte de gestion 2022 de l'OTI

Fabien CRUVEILLER rappelle que les opérations de l'exercice 2022 (période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022) admettent les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice égaux à ceux du compte administratif du Président qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	428 853.78 €	271 726.78 €
RECETTES	162 828.54 €	536 037.04 €
RESULTATS GLOBAUX	- 266 025.24 €	+ 264 310.26 €

Cyril MOH propose de passer au vote

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Elodie HERNANDEZ, Trésorière des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le compte de gestion du budget principal du Trésorier pour l'exercice 2022 dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte administratif du Président de la Communauté de communes qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	428 853.78 €	271 726.78 €
RECETTES	162 828.54 €	536 037.04 €
RESULTATS GLOBAUX	- 266 025.24 €	+ 264 310.26 €

Délibération n°018/2023 : Vote du compte administratif 2022 de l'OTI

Cyril MOH expose à l'assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget 2022 de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	271 726.78 €
Recettes (b)	536 037.04 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	+ 264 310.26 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	0 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	+ 264 310.26 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	428 853.78 €
Recettes (b)	162 828.54 €
Solde d'exécution (c=b-a)	- 266 025.24 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	+ 1 714.98 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	- 264 310.26 €
Restes à réaliser 2022 Dépenses (f)	56 624.00 €
Restes à réaliser 2022 Recettes (g)	56 624.00 €
Solde Restes à réaliser 2022 (h=g-f)	0.00 €

Fabien CRUVEILLER quitte la séance. Cyril MOH propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Considérant que Monsieur Cyril MOH, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Cyril MOH pour le vote du compte administratif,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 06 avril 2022 approuvant le Budget de l'Office de Tourisme du Piémont Cévenol de l'exercice 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

Fabien CRUVEILLER Président, ne participe pas au vote

- le Compte Administratif 2022 du budget de l'Office de Tourisme de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	271 726.78 €
Recettes (b)	536 037.04 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	+ 264 310.26 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	0 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	+ 264 310.26 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	428 853.78 €
Recettes (b)	162 828.54 €
Solde d'exécution (c=b-a)	- 266 025.24 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	+ 1 714.98 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	- 264 310.26 €
Restes à réaliser 2022 Dépenses (f)	56 624.00 €
Restes à réaliser 2022 Recettes (g)	56 624.00 €
Solde Restes à réaliser 2022 (h=g-f)	0.00 €

Fabien CRUVEILLER rejoint la séance.

Arrivée de Delphine SEGURA

Délibération n°019/2023 : Budget OTI : Résultat d'exécution du budget 2022 et affectation du résultat 2023

Fabien CRUVEILLER donne lecture des résultats. En rapprochant les sections, il est constaté :

Résultats 2022	
Excédent de fonctionnement	+ 264 310.26 €
Besoin de financement de l'investissement	- 264 310.26 €
Solde global de clôture	0 €

En tenant compte du besoin de financement de l'investissement, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

AFFECTATION 2023	
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 (recettes)	264 310.26 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (dépenses)	264 310.26 €

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Après avoir approuvé le compte administratif 2022 du budget de l'Office de Tourisme de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ARRETE à l'unanimité

- le résultat de l'exercice 2022 du budget de l'Office de Tourisme du Piémont Cévenol comme suit :

Résultats 2022	
Excédent de fonctionnement	+ 264 310.26 €
Besoin de financement de l'investissement	- 264 310.26 €
Solde global de clôture	0 €

DECIDE à l'unanimité

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2023 sur le budget de l'Office de Tourisme du Piémont Cévenol :

AFFECTATION 2023	
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 (recettes)	264 310.26 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (dépenses)	264 310.26 €

BUDGET SPANC

Délibération n°020/2023 : Vote du compte de gestion 2022 du SPANC

Fabien CRUVEILLER rappelle que les opérations de l'exercice 2022 (période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022) admettent les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice égaux à ceux du compte administratif du Président qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	0,00 €	98 656,90 €
RECETTES	8 430,90 €	70 477,59 €
RESULTATS GLOBAUX	+ 8 430,90 €	- 28 179,31 €

Cyril MOH propose de passer au vote

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Elodie HERNANDEZ, Trésorière des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le compte de gestion du budget SPANC du Trésorier pour l'exercice 2022 dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte administratif du Président de la Communauté de communes qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	0,00 €	98 656,90 €
RECETTES	8 430,90 €	70 477,59 €
RESULTATS GLOBAUX	+ 8 430,90 €	- 28 179,31 €

Délibération n°021/2023 : Vote du compte d'exploitation 2022 du SPANC

Cyril MOH expose à l'assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget 2022 du SPANC de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

A la clôture de l'exercice 2022, les résultats s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	98 656.90 €
Recettes (b)	70 477.59 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	- 28 179.31 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	0 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	- 28 179.31 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	0 €
Recettes (b)	8 430.90 €
Solde d'exécution (c=b-a)	+ 8 430.90 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	- 2 758.91 €

Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	+ 5 671.99 €
----------------------------------	--------------

Fabien CRUVEILLER quitte la séance. Cyril MOH propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Considérant que Monsieur Cyril MOH, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Cyril MOH pour le vote du compte administratif,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 06 avril 2022 approuvant le Budget du SPANC de l'exercice 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

Fabien CRUVEILLER Président, ne participe pas au vote

- le Compte Administratif 2022 du budget SPANC de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, comme suit :

• FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	98 656.90 €
Recettes (b)	70 477.59 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	- 28 179.31 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	0 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	- 28 179.31 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	0 €
Recettes (b)	8 430.90 €
Solde d'exécution (c=b-a)	+ 8 430.90 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	- 2 758.91 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	+ 5 671.99 €

Fabien CRUVEILLER rejoint la séance.

Délibération n°022/2023 : Budget SPANC : Résultat d'exécution du budget 2022 et affectation du résultat 2023

Fabien CRUVEILLER donne lecture des résultats. En rapprochant les sections, il est constaté :

Résultats 2022	
Déficit de fonctionnement	- 28 179.31 €
Excédent d'investissement	+ 5 671.99 €
Solde global de clôture	- 22 507.32 €

En tenant compte du déficit et de l'excédent, il est proposé de les affecter conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

AFFECTATION 2023	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (dépenses)	28 179.31 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	5 671.99 €

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Après avoir approuvé le compte administratif 2022 du budget SPANC de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ARRETE à l'unanimité

- le résultat de l'exercice 2022 du budget du SPANC du Piémont Cévenol comme suit :

Résultats 2022	
Déficit de fonctionnement	- 28 179.31 €
Excédent d'investissement	+ 5 671.99 €
Solde global de clôture	- 22 507.32 €

DECIDE à l'unanimité

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2023 sur le budget SPANC du Piémont Cévenol :

AFFECTATION 2023	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (dépenses)	28 179.31 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	5 671.99 €

BUDGET ZAM COMBE MARTELE SAUVE

Délibération n°023/2023 : Vote du compte de Gestion 2022 de la ZAM Combe Martèle à Sauve

Fabien CRUVEILLER rappelle que les opérations de l'exercice 2022 (période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022) admettent les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice égaux à ceux du compte administratif du Président qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	28 834.00 €	222 910.09 €
RECETTES	152 819.09 €	217 318.16 €
RESULTATS GLOBAUX	+ 123 985.09 €	- 5 591.93 €

Cyril MOH propose de passer au vote

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Elodie HERNANDEZ, Trésorière des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité

- le compte de gestion du budget de la ZAM Combe Martèle de Sauve du Trésorier pour l'exercice 2022 dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte administratif du Président de la Communauté de communes qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	28 834.00 €	222 910.09 €
RECETTES	152 819.09 €	217 318.16 €
RESULTATS GLOBAUX	+ 123 985.09 €	- 5 591.93 €

Délibération n°024/2023 : Vote du compte administratif 2022 de la ZAM Combe Martèle à Sauve
Cyril MOH expose à l'assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget 2022 de la ZAM Combe Martèle de Sauve de la Communauté de communes du Piémont Cévenol. Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	222 910.09 €
Recettes (b)	217 318.16 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	- 5 591.93 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	- 244 161.25 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	- 249 753.18 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	28 834.00 €
Recettes (b)	152 819.09 €
Solde d'exécution (c=b-a)	+ 123 985.09 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	+ 384 117.53 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	+ 508 102.62€

Fabien CRUVEILLER quitte la séance. Cyril MOH propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Considérant que Monsieur Cyril MOH, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Cyril MOH pour le vote du compte administratif,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 06 avril 2022 approuvant le Budget de la ZAM Combe Martèle de Sauve de l'exercice 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité

Fabien CRUVEILLER Président, ne participe pas au vote

- le Compte Administratif 2022 du budget ZAM Combe Martèle de Sauve de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	222 910.09 €
Recettes (b)	217 318.16 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	- 5 591.93 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	- 244 161.25 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	- 249 753.18 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	28 834.00 €
Recettes (b)	152 819.09 €
Solde d'exécution (c=b-a)	+ 123 985.09 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	+ 384 117.53 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	+ 508 102.62€

Fabien CRUVEILLER rejoint la séance.

Délibération n°025/2023 : Budget de la ZAM Combe Martèle à Sauve : Résultat d'exécution du budget 2022 et affectation du résultat 2023

Fabien CRUVEILLER donne lecture des résultats. En rapprochant les sections, il est constaté :

Résultats 2022	
Déficit de fonctionnement	- 249 753.18 €
Excédent d'investissement	+ 508 102.62€
Solde global de clôture	+ 258 349.44€

En tenant compte du déficit et de l'excédent, il est proposé de les affecter conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

AFFECTATION 2023	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (dépenses)	249 753.18 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	508 102.62€

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Après avoir approuvé le compte administratif 2022 du budget de la ZAM Combe Martèle de Sauve de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2022, Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ARRETE à l'unanimité

- le résultat de l'exercice 2022 du budget ZAM Combe Martèle de Sauve du Piémont Cévenol comme suit :

Résultats 2022	
Déficit de fonctionnement	- 249 753.18 €
Excédent d'investissement	+ 508 102.62€
Solde global de clôture	+ 258 349.44€

DECIDE à l'unanimité

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

13 bis, rue du Docteur Rocheblave • 30260 Quissac • Tél 04 66 93 06 12

affairesgenerales@piemont-cevenol.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 14/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AU-030-200034411-20230308-CCPC_PV1_80

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2023 sur le budget de la ZAM Combe Martèle de Sauve du Piémont Cévenol :

AFFECTATION 2023	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (dépenses)	249 753.18 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	508 102.62€

BUDGET ZAC DES BATAILLES TRANCHE 1 SAINT HIPPOLYTE DU FORT

Délibération n°026/2023 : Vote du compte de gestion 2022 de la ZAC des Batailles 1 à St Hippolyte du Fort

Fabien CRUVEILLER rappelle que les opérations de l'exercice 2022 (période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022) admettent les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice égaux à ceux du compte administratif du Président qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	0 €	10 897.74 €
RECETTES	10 897.74 €	7 877.36 €
RESULTATS GLOBAUX	+ 10 897.74 €	- 3 020.38 €

Cyril MOH propose de passer au vote

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Elodie HERNANDEZ, Trésorière des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le compte de gestion du budget de la ZAC des Batailles 1 à St Hippolyte du Fort du Trésorier pour l'exercice 2022 dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte administratif du Président de la Communauté de communes qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	0 €	10 897.74 €
RECETTES	10 897.74 €	7 877.36 €
RESULTATS GLOBAUX	+ 10 897.74 €	- 3 020.38 €

Délibération n°027/2023 : Vote du compte administratif 2022 de la ZAC des Batailles 1 à St Hippolyte du Fort avec clôture du budget au 25/05/2022

Cyril MOH expose à l'assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget 2022 de la ZAC des Batailles 1 de St Hippolyte du Fort de la Communauté de communes du Piémont Cévenol. Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	10 897.74 €
Recettes (b)	7 877.36 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	- 3 020.38 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	+ 3 020.38 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	0 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	0 €
Recettes (b)	10 897.74 €
Solde d'exécution (c=b-a)	+ 10 897.74 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	- 10 897.74 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	0 €

Il précise que suite à la clôture du budget au 25/05/2022, le déficit d'un montant de 7 877.36€ a été transféré à l'article 6521 du budget principal.

Fabien CRUVEILLER quitte la séance. Cyril MOH propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 06 avril 2022 approuvant le Budget de la ZAC des Batailles de St Hippolyte du Fort de l'exercice 2022,

Vu la délibération du 25 mai 2022 clôturant le budget de la ZAC des Batailles tranche 1

Considérant que le déficit d'un montant de 7 877.36€ a été transféré à l'article 6521 du budget principal, Considérant que Monsieur Cyril MOH, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Cyril MOH pour le vote du compte administratif,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

Fabien CRUVEILLER Président, ne participe pas au vote

- le Compte Administratif 2022 du budget de la ZAC des Batailles 1 de St Hippolyte du Fort de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, comme suit :

• FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	10 897.74 €
Recettes (b)	7 877.36 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	- 3 020.38 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	+ 3 020.38 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	0 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	0 €
Recettes (b)	10 897.74 €
Solde d'exécution (c=b-a)	+ 10 897.74 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	- 10 897.74 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	0 €

Fabien CRUVEILLER rejoint la séance.

BUDGET ZAC DES BATAILLES TRANCHE 2 SAINT HIPPOLYTE DU FORT

Délibération n°028/2023 : Vote du compte de gestion 2022 de la ZAC des Batailles 2 à St Hippolyte du Fort

Fabien CRUVEILLER rappelle que les opérations de l'exercice 2022 (période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022), suite à la création du budget au 25/05/2022, admettent les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice égaux à ceux du compte administratif du Président qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	8 114.00 €	8 114.00 €
RECETTES	0.00 €	38 114.00 €
RESULTATS GLOBAUX	- 8 114.00€	+ 30 000.00 €

Cyril MOH propose de passer au vote

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Elodie HERNANDEZ, Trésorière des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le compte de gestion du budget de la ZAC des Batailles 2 à St Hippolyte du Fort du Trésorier pour l'exercice 2022 dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte administratif du Président de la Communauté de communes qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	8 114.00 €	8 114.00 €
RECETTES	0.00 €	38 114.00 €
RESULTATS GLOBAUX	- 8 114.00€	+ 30 000.00 €

Délibération n°029/2023 : Vote du compte administratif 2022 de la ZAC des Batailles 2 à St Hippolyte du Fort

Cyril MOH expose à l'assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget 2022 de la ZAC des Batailles 2 de St Hippolyte du Fort de la Communauté de communes du Piémont Cévenol. Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	8 114.00 €
Recettes (b)	38 114.00 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	+ 30 000.00 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	-
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	+ 30 000.00 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	8 114.00 €
Recettes (b)	0.00 €
Solde d'exécution (c=b-a)	- 8 114.00€
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	/
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	- 8 114.00 €

Fabien CRUVEILLER quitte la séance. Cyril MOH propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 25 mai 2022 approuvant le Budget de la ZAC des Batailles 2 de St Hippolyte du Fort de l'exercice 2022,

Considérant que Monsieur Cyril MOH, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Cyril MOH pour le vote du compte administratif,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

Fabien CRUVEILLER Président, ne participe pas au vote

- le Compte Administratif 2022 du budget de la ZAC des Batailles 2 de St Hippolyte du Fort de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	8 114.00 €
Recettes (b)	38 114.00 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	+ 30 000.00 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	/
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	+ 30 000.00 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	8 114.00 €
Recettes (b)	0.00 €
Solde d'exécution (c=b-a)	- 8 114.00€
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	/
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	- 8 114.00 €

Fabien CRUVEILLER rejoint la séance.

Délibération n°030/2023 : Budget de la ZAC des Batailles 2 à St Hippolyte du Fort : Résultat d'exécution du budget 2022 et affectation du résultat 2023

Fabien CRUVEILLER donne lecture des résultats. En rapprochant les sections, il est constaté :

Résultats 2022	
Excédent de fonctionnement	+ 30 000.00 €

SERVICE AFFAIRES GÉNÉRALES ET JURIDIQUES

13 bis, rue du Docteur Rocheblave • 30260 Quissac • Tél : 04 66 93 06 12

affairesgenerales@piemont-cevenol.fr

REÇU EN PRÉFECTURE

le 14/03/2023

Application agréée E-legalite.com

Déficit d'investissement	- 8 114.00 €
Solde global de clôture	+ 21 886.00 €

En tenant compte de l'excédent et du déficit, il est proposé de les affecter conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

AFFECTATION 2023	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	30 000.00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (dépenses)	8 114.00 €

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Après avoir approuvé le compte administratif 2022 du budget de la ZAC des Batailles 2 à Saint Hippolyte du Fort de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ARRETE à l'unanimité

- le résultat de l'exercice 2022 du budget de la ZAC des Batailles 2 à Saint Hippolyte du Fort du Piémont Cévenol comme suit :

Résultats 2022	
Excédent de fonctionnement	+ 30 000.00 €
Déficit d'investissement	- 8 114.00 €
Solde global de clôture	+ 21 886.00 €

DECIDE à l'unanimité

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2023 sur le budget de la ZAC des Batailles 2 à Saint Hippolyte du Fort du Piémont Cévenol :

AFFECTATION 2023	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	30 000.00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (dépenses)	8 114.00 €

BUDGET ZAM DU COUTACH LIOUC

Délibération n°031/2023 : Vote du compte de gestion 2022 de la ZAM du Coutach à Liouc

Fabien CRUVEILLER rappelle que les opérations de l'exercice 2022 (période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022) admettent les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice égaux à ceux du compte administratif du Président qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	0 €	244 281.63 €
RECETTES	0 €	0 €
RESULTATS GLOBAUX	0 €	0 €

Cyril MOH propose de passer au vote

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Elodie HERNANDEZ, Trésorière des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité

- le compte de gestion du budget de la ZAM du Coutach à Liouc du Trésorier pour l'exercice 2022 dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte administratif du Président de la Communauté de communes qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	0 €	244 281.63 €
RECETTES	0 €	0 €
RESULTATS GLOBAUX	0 €	0 €

Délibération n°032/2023 : Vote du compte administratif 2022 de la ZAM du Coutach à Liouc avec clôture du budget au 26/10/2022

Cyril MOH expose à l'assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget 2022 de la ZAM du Coutach à Liouc de la Communauté de communes du Piémont Cévenol. Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	244 281.63 €
Recettes (b)	0 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	- 244 281.63 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	244 281.63 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	0 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	0 €
Recettes (b)	0 €
Solde d'exécution (c=b-a)	0 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	0 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	0 €

Il précise que suite à la clôture du budget au 26/10/2022, l'excédent d'un montant de 244 281.63€ a été transféré à l'article 7551 du budget Principal.

Fabien CRUVEILLER quitte la séance. Cyril MOH propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 06 avril 2022 approuvant le Budget de la ZAM du Coutach à Liouc de l'exercice 2022,

Vu la délibération du 26/10/2022 décidant de la clôture du budget de la ZAM du Coutach à Liouc
Considérant que l'excédent d'un montant de 244 281.63€ a été transféré à l'article 7551 du budget Principal,

Considérant que Monsieur Cyril MOH, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Cyril MOH pour le vote du compte administratif,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité

Fabien CRUVEILLER Président, ne participe pas au vote

- le Compte Administratif 2022 du budget de la ZAM du Coutach à Liouc de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, comme suit :

• FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	244 281.63 €
Recettes (b)	0 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	- 244 281.63 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	244 281.63 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	0 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	0 €
Recettes (b)	0 €
Solde d'exécution (c=b-a)	0 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	0 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	0 €

Fabien CRUVEILLER rejoint la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h26

A Quissac le 9 mars 2023



Le Président de séance,
Cyril MOH